



Avertissements sur le lieu de travail

Par **petitemoi**, le **22/10/2008** à **20:03**

Bonjour,

je vous ecrit pour une amie qui a un soucis avec son employeur...

elle travaille dans la vente a 30 heures par semaine.

elle a une responsable dans le magasin ou elle est, et une directrice regionale.

cette directrice est une femme pas sympatique quand elle aime pas les personnes, pas de bol pour mon amie car la DR ne l'aime pas du tout!

il y a une semaine elle lui a mis un avertissement car elle avait oublier de remplir une feuille a l'ouverture du magasin, la shek liste.

hier sa DR est revenu et elle a confié a la responsable " maria même si faut que je lui mette des avertissement pour rien je lui mettrai et encore deux et je la vire"

en gros elle veut la viré mais pas la licensier.

hier mon amie finissait a 18h, elle est partie a 18h30, sa DR lui a dit qu'elle etait trop a cheval sur les horaire et qu'elle faisait jamais de rabe!! faut dire que le tps passer en plus n'est jamais payer.

ma question etait, est-ce sa DR peut lui mettre des avertissement pour n'importe quoi? ou il y a des raison précise?

que peut elle faire pour se defendre contre sa DR???

Cordialement

Par **lawyer 57**, le **22/10/2008** à **21:08**

bonjour,

Votre amie doit saisir le Conseil de Prud hommes pour contester chaque avertissement.

Par **petitemoi**, le **22/10/2008** à **21:22**

merci de votre reponse,

est ce que si elle fait ça, ca ne risque pas d'etre tendu et que sa DR lui mette un tel pression qu'elle demissione!!

Par **lawyer 57**, le **23/10/2008** à **10:33**

De toutes façons les relations ne sont déjà pas au beau fixe actuellement...
En outre il ne faut pas démissionner ce serait une grave erreur.